

Admission en formation initiale à la HEP - Résultat de l'évaluation médicale (à remplir par le médecin traitant du candidat)

Concerne le candidat :

Nom : Prénom :

Lieu et date de naissance :

Adresse :

NPA : Localité :

E-mail : Tél. :

Résultat de l'évaluation médicale :

- La situation médicale de la personne susnommée ne présente aucune contre-indication médicale (selon critères ci-dessous¹) à l'enseignement et donc à l'admission à la HEP.
- Le médecin soussigné ne peut évaluer l'aptitude de la personne susnommée à suivre une formation à la HEP. L'avis du médecin du Centre de santé au travail d'Unisanté (anc. PMU) sera donc sollicité.

Dans ce cas, il revient au médecin signataire de référer son patient à l'adresse suivante :

Dr Frédéric Regamey, DSTE-Centre de santé au travail, BIOPÔLE-Secteur Croisettes,

Bât.SC-B., Route de la Corniche 2, CH-1066 Epalinges

Tél: 021 314 44 95, Fax 021 314 44 68

Lieu et date : Timbre et Signature du médecin:

¹Critères pouvant limiter l'aptitude à suivre une formation à la HEP :

- Atteintes musculaires ou orthopédiques interdisant l'enseignement dans les disciplines enseignées
- Acuité visuelle bilatérale corrigée incompatible avec l'enseignement
- Hypoacousie ou trouble de l'élocution entravant fortement la communication interpersonnelle
- Affection psychiatrique incompatible avec l'enseignement
- Recours abusif à l'alcool, aux médicaments et aux drogues, incompatible avec l'enseignement
- Toute autre affection médicale jugée médicalement incompatible avec l'enseignement